

MAIRIE
DE
CHARLY-ORADOUR
57640



**COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE CHARLY-ORADOUR**

**du 25 JUILLET 2017
A 18H30
En mairie de Charly-Oradour
Sous la présidence de René HUBERTY**

Etaient présents : HUBERTY René, BICARD Patrick, CAMMARATA Marie-Elisa, FLAHAUT Sophia, GOEURIOT Myriam, FOLMER Jean-Michel, GRABIAS Florent, PINCEMAILLE Mickaël,

Absents excusés : OBERLE Francis, FREYTHYER Fanny, SALVARO Christophe

Procurations : Francis OBERLE à Patrick BICARD, FREYTHYER Fanny à René HUBERTY, Christophe SALVARO à Jean-Michel FOLMER

Absents : Jean-Paul CAYOTTE, Nathalie SEDICAUT

Secrétaire de séance : CAMMARATA Marie-Elisa

Date de la convocation : 05/07/2017

Date d'affichage : 05/07/2017

Nombre de Conseillers : 08

Nombre de Présents : 11

Nombre de Votants : 11

Point n°01 :

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 27 ET 30 JUIN 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les procès-verbaux des 27 et 30 juin 2017.

Point n°02 :

REPLACEMENT DELEGUE SUPPLEANT AU SIAS DE LA RIVE DROITE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 27 juillet 2017 approuvant les statuts du SIAS de la Rive Droite et désignant un délégué titulaire et un délégué suppléant (DCM n°D_2017_6_2).

Il informe le Conseil Municipal d'un conflit d'intérêt concernant Florent GRABIAS, nommé délégué suppléant, son épouse étant salariée du SIAS.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de le remplacer et nomme Fanny FREYTHYER, déléguée suppléante au SIAS de la Rive Droite.

Point n°03 :

DIVERS

- Le Maire fait un point sur la réunion publique qui s'est déroulée le 04 juillet en mairie concernant le SIAS de la Rive Droite et le centre périscolaire. Certains parents sont mécontents de la fermeture du centre à 18h00 au lieu de 18h30. Une solution transitoire à titre exceptionnel serait peut être mise en place à la rentrée pour donner du temps aux parents de s'organiser. La pénalité serait de 15 € en cas de dépassement d'horaire.
- Le bilan de concession de l'Urm-Uem concernant l'année 2016 est à disposition des conseillers municipaux.
- Un candélabre est hors d'usage rue du Baron de Tricornot : un devis d'environ 900 € a été fourni par l'Uem. Il est décidé de ne pas procéder à ces travaux de réfection, au vu de prochains travaux de remplacement des candélabres de l'éclairage public par les candélabres à ampoules LED.
- Une administrée a envoyé une nouvelle fois un mail au maire lui exposant son mécontentement face aux déjections de pigeons, aux herbes le long de la grange communale et au non nettoyage de sa rue : réponse écrite a été faite (les pigeons ont presque tous été capturés, la balayeuse ne passe pas en ce moment du fait de l'arrêté préfectoral de restriction d'eau, niveau renforcé).
- Un arrêté municipal a été pris par le Maire concernant les déchets et la divagation et déjections canines : l'arrêté a été diffusé sur Voisins Vigilants et sera distribué à chaque foyer.
- Les bulletins municipaux ont été distribués.
- De gros arbres en bas de la rue du Puits aux Chevaux sont à contrôler (à qui appartiennent-ils ? La commune ?).
- Travaux au presbytère : le gros œuvre est terminé, les garages en cours de construction et les planchers devraient être posés mi- août.
- Il est relevé que beaucoup de véhicules circulent au-delà des 50 km/h : il est demandé aux conseillers de réfléchir sur la mise en place de solutions pour faire face à ces irrégularités. Le Maire demandera des contrôles de vitesse à la Police Municipale.

La séance est levée à 20h00

Le Maire,
René HUBERTY